

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1232

présenté par
Mme Bono-Vandorme et Mme Brocard

ARTICLE 27

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« cinq »

le mot :

« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à faire passer le renouvellement des déclarations d'associations culturelles de 5 ans à 3 ans.